



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

habitations légères et de loisirs

Question écrite n° 118989

Texte de la question

M. Jacques Domergue souhaite attirer l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la législation en vigueur concernant l'installation de mobile homes. En effet, ces installations auraient tendance à se développer chez les particuliers qui ont bien du mal à se loger, du fait de loyers trop chers. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état de la législation en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118989

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 février 2007, page 1737